



**MAIRIE
VAUJANY**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

ELUS : 11
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 7
VOTANTS : 10
POUR : 10
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le onze juillet à 16 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 7 juillet 2025

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Bruno AVEQUE, Eric DOURNON, Jacques JOUANS et Elvina SAVIOUX

Absents : Brigitte ARNAUD, Jean-Luc BASSET, Valérie MARTINET et Nadine VERNEY

Pouvoir : Brigitte ARNAUD à Bruno AVEQUE, Jean-Luc BASSET à Yves GENEVOIS et Valérie MARTINET à Mariane MICHEL

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Délibération n° 05-11072025-16 : Approbation de la convention relative à la mise à disposition de la patinoire de Vaujany à l'association « Alpe d'Huez Patinage Club »

Le Conseil municipal est informé de la demande formulée par l'Alpe d'Huez Patinage Club d'utilisation de la patinoire de Vaujany permettant de poursuivre le développement de l'activité de ce club.

Afin de répondre favorablement et de formaliser cet accord, il est proposé de conclure une convention entre la Commune de Vaujany et l'Alpe d'Huez Patinage Club ayant pour objet de définir les modalités d'utilisation de la patinoire par le club de patinage de l'Alpe d'Huez et le tarif de la location du plan de glace.

Il est proposé de conclure cette convention pour une durée de 1 an, soit du 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2026.

Un projet de convention est joint à la présente délibération dont l'objet est de formaliser les engagements de chacune des parties, et notamment la mise à disposition partielle de la Patinoire ainsi que le tarif de 100€ de l'heure pour la location du plan de glace.

Après examen et sur la proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés ;

- Approuve la convention relative à la mise à disposition de la patinoire à l'association « Alpe d'Huez Patinage Club » jointe à la présente délibération;
- Donne à Monsieur le Maire toutes délégations utiles à la mise en œuvre de cette décision et la signature de la convention à venir.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le

Le Maire
Yves GENEVOIS

